

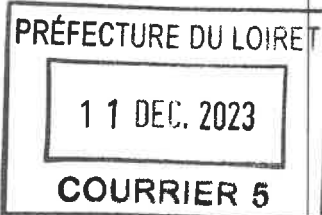


**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**  
**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE**  
**AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION**  
**N° 4**  
**du 6 Décembre 2023**  
(Réforme de matériel :  
véhicule L200  
immatriculé 1735XK45)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la**  
**CONVOCAION**  
Le 22 novembre 2023



**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

**NOMBRE de**  
**DELEGUES**  
en EXERCICE  
9

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitain,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Madame Parie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,

**NOMBRE de**  
**PRESENTS**  
5

**NOMBRE de**  
**VOTANTS**  
5

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Exposé

Pour répondre aux engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement, le SMAEDAOL s'est engagé en 2022 et a obtenu la certification ACA 2.

Une des pistes du programme pour baisser l'émission de CO2 est de remplacer au fur et à mesure les véhicules à moteur thermiques par des véhicules hybrides.

Dans cette démarche, le SMAEDAOL souhaite acquérir une voiture électrique neuve (un Renault KANGOO) pour remplacer le L200 dont la 1<sup>ère</sup> mise en circulation était le 27/01/2001 (niveau vignette critère : 4).

Le SMAEDAOL peut bénéficier d'une prime à la conversion pour ce véhicule, il doit donc être réformé et sorti de l'inventaire.

Libellé du bien	Année D'achat	Numéro D'inventaire
L200	27/02/2001	MAT2001061

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts section d'investissement – compte 21 – immobilisations corporelles (valeur d'achat 38 027,42 € - prime à la conversion : 9 000 € - bonus écologique : 4 000 €) pour un montant de 25 027,42 € HT, 32 623,35 € TTC



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Autorise le Président à réformer le L200 immatriculé 1735 XK 45

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.



Le Président du SMAEDAOL,

Hervé GAURAT,